



**Décision CODEP-CLG-2018-054095  
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 novembre 2018  
portant délégation de signature en matière de ressources humaines  
et de gestion des crédits**

*[Modifiée par la décision CODEP-CLG-2018-060113 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 décembre 2018 modifiant la décision CODEP-CLG-2018-054088 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 novembre 2018 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2018-054095 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 novembre 2018 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits]*

**VERSION CONSOLIDÉE AU 21 DÉCEMBRE 2018**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre IX de son livre V ;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du président de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2016-DC-0540 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 modifiée portant délégation de pouvoir au président pour prendre certaines décisions ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-034443 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016 portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire du directeur général ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-003858 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 janvier 2018 portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 modifiée portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-054088 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 novembre 2018 portant délégation de signature aux agents,

**Décide :**  
**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUPTA, directeur général, et de Mme Brigitte ROUEDE, secrétaire générale, délégation est donnée à :

1° M. Jean-Philippe CHASTAN, chef du bureau budget-finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

2° M. Roberto REBORA, responsable du secteur recettes et préparation et suivi budgétaires au sein du bureau budget-finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

3° Mme Céline ROQUES, responsable du secteur de l'engagement et de la liquidation de la dépense au sein du bureau budget-finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

4° Mme Valérie LAFFITTE MONTEIRO, chargée d'affaires au secteur de l'engagement et de la liquidation de la dépense au sein du bureau budget-finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

5° Mme Murielle QUINTUS, gestionnaire missions appartenant au secteur de la recette et de la gestion au sein du bureau budget-finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

6° M. Guillaume STOCHEMENT, gestionnaire de la dépense appartenant au secteur de l'engagement et de la liquidation de la dépense au sein du bureau budget-finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes et documents concourant à la certification du service fait dans le cadre de l'outil Chorus,

7° M. Georges INAGOHI, gestionnaire de la dépense appartenant au secteur de l'engagement et de la liquidation de la dépense au sein du bureau budget-finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes et documents concourant à la certification du service fait dans le cadre de l'outil Chorus.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUPTA, directeur général, et de Mme Brigitte ROUEDE, secrétaire générale, délégation est donnée à :

1° M. Romain RIQUIER, chef du bureau ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, toutes conventions mentionnées aux articles L. 592-12 et L. 592-16 du code de l'environnement relatives au recrutement des personnels de l'ASN, quelles qu'en soient les modalités, ainsi que toutes conventions relatives à la formation des agents de l'ASN et tous actes de gestion administrative des agents de l'ASN,

2° M. Romain SERGENT, responsable du secteur recrutement et carrières au sein du bureau ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes de gestion administrative des agents de l'ASN,

3° Mme Sarah SECK, responsable du secteur des relations et des affaires sociales au sein du bureau ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes de gestion relatifs aux relations et affaires sociales,

4° Mme Marie-Sylvie BARIDON, responsable du secteur de la compétence et de la formation au sein du bureau ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, toutes conventions relatives à la formation des agents de l'ASN.

***[Article 2 modifié par la décision CODEP-CLG-2018-060113 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 décembre 2018 modifiant la décision CODEP-CLG-2018-054088 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 novembre 2018 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2018-054095 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 novembre 2018 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits]***

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUPTA, directeur général, et de Mme Brigitte ROUEDE, secrétaire générale, délégation est donnée à :

1° M. Cyrille DUMAS, chef du bureau logistique-immobilier, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

2° Mme Leila MESSAOUDI, responsable du secteur logistique et immobilier au sein du bureau logistique-immobilier, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN.

## Article 4

La décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits est abrogée.

## Article 5

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 14 novembre 2018.

*Signé par :*

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Bernard DOROSZCZUK